

❖ CAP INSTALLATION : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le parcours menant à une installation réussie est semé d'embûches. Il est donc nécessaire de respecter un timing administratif précis et de faire appel à divers organismes transversaux et/ou spécialisés.

A l'heure où l'agriculture familiale wallonne tend à disparaître, il est primordial pour la Fédération des Jeunes Agriculteurs de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices. Effectivement, en 40 ans, le secteur agricole a perdu près de 68% de ses exploitations tandis que la superficie moyenne par exploitation a presque triplé.

C'est dans ce contexte difficile, qu'en 2012, le projet CAP Installation a vu le jour. Les objectifs principaux de CAP-Installation sont d'informer et d'orienter les porteurs de projet dans leurs démarches et leurs réflexions.

Cap Installation présente deux axes de travail :

- L'axe principal est le suivi individuel de candidats ayant un projet d'installation en agriculture ou en horticulture depuis les balbutiements du projet jusqu'à l'installation. Cet accompagnement se fait autour du parcours à l'installation afin de susciter un questionnement pour le porteur de projet dans chacune des étapes essentielles d'une installation réussie.

- Un second axe de travail concerne les activités de vulgarisation :

- Des séances d'information collective sur des thèmes spécifiques à l'installation des jeunes en agriculture/horticulture sont dispensées dans les écoles, les centres de formation agricole ou sur demande d'autres organismes.
- Le projet est présent sur différents événements du secteur (foires, portes ouvertes, salons ...)
- Des articles sont régulièrement publiés via les différents canaux de communication (presse, réseaux sociaux, ...)
- Le parcours à l'installation est publié et mis à jour régulièrement sur le site internet FJA (www.fja.be). Des fiches techniques thématiques ont été réalisées et y sont téléchargeables. L'objectif de celles-ci est de passer en revue les questions qu'il est essentiel de se poser avant de s'installer.

Enfin, un autre rôle important de Cap-Installation est de réorienter les personnes vers les organismes les plus adaptés pour les renseigner. L'objectif n'étant pas de supplanter les organismes et les instances déjà existantes, mais au contraire de pouvoir rediriger les porteurs de projet vers ceux-ci.

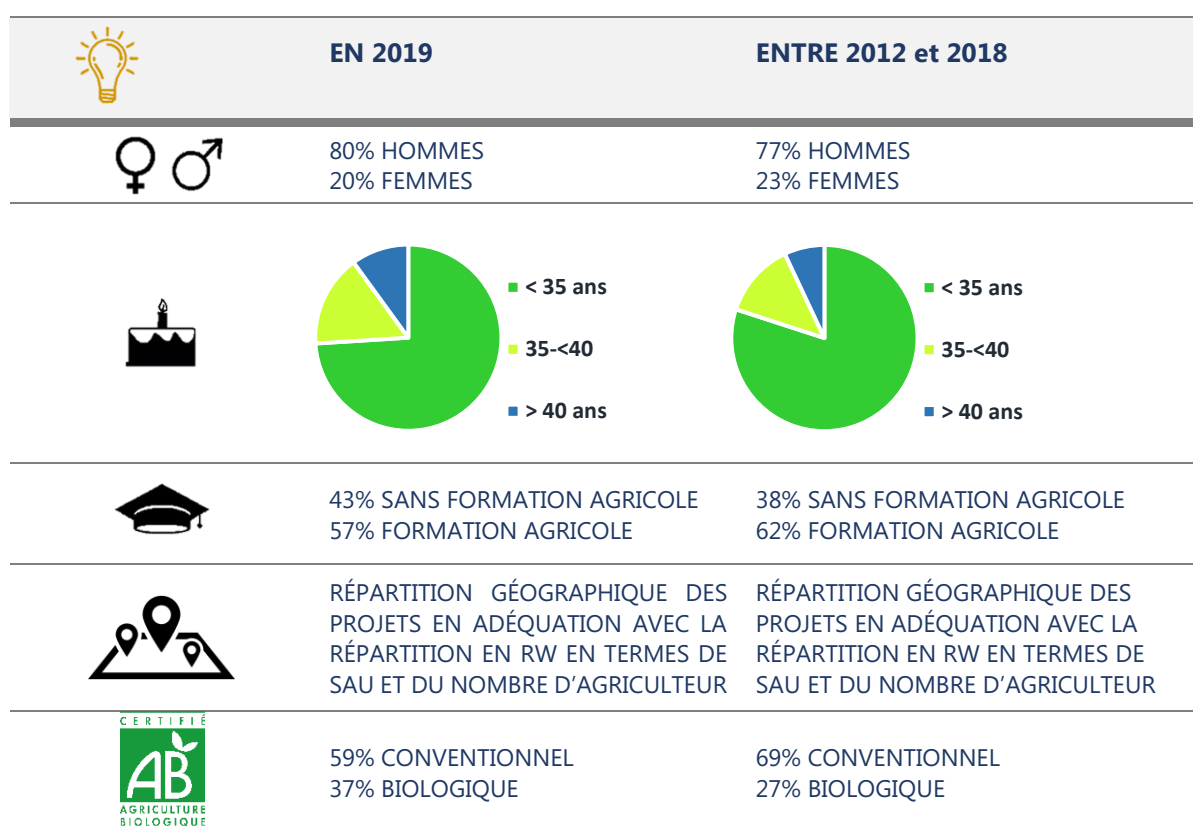
❖ LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES



ENVIRON 600 PERSONNES CONSEILLÉES EN 2019 ET 2.500 DEPUIS 2012

En 2019, 600 personnes ont contacté nos chargés de projets. Pour la majorité des contacts, il s'agit de questions spécifiques et ciblées ; il est dès lors facile d'y répondre par e-mail, par téléphone ou si nécessaire de rediriger ces personnes vers les organismes compétents. Les rendez-vous individuels concernent donc principalement les personnes dont le projet n'est encore qu'au stade d'ébauche ou de réflexion.

Rappelons cependant que le projet CAP-Installation accompagne tous les porteurs de projet, qu'ils s'installent à titre principal ou complémentaire et qu'ils sollicitent ou non les aides ADISA ; certains conseils concernant également des agriculteurs/horticulteurs déjà installés.



Les entretiens individuels étant surtout destinées aux porteurs de projet au début de leur réflexion, toutes les personnes rencontrées ne finissent donc pas forcément par s'installer.

Si la proportion de femme reste encore minoritaire, il est indéniable que le métier intéresse de plus en plus la gente féminine.

L'objectif du projet étant de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs pour assurer la relève en agriculture familiale, il semble logique que la majorité des profils rencontrés soient âgés de moins de 40 ans et souhaitent s'installer à titre principal (84% en 2019 - 88% sur le reste du projet). Ce sont deux conditions à remplir pour bénéficier des aides à l'installation.

En ce qui concerne le niveau de formation des candidats, les profils sont très diversifiés. Rappelons qu'il n'y a pas d'accès à la profession et donc quiconque le souhaite, peut devenir agriculteur. Cependant, pour pouvoir être admissibles à certaines aides et pour pouvoir accéder à certaines législations, une formation minimale est exigée. Les personnes n'ayant pas de formation agricole sont dès lors invitées à suivre les cours de Techniques Agricoles (cours A) et les cours de Gestion Agricole (cours B) dispensés par les centres de formation agréés tels que la FJA. Au-delà de ces accès, il est important de sensibiliser les candidats à sur l'importance d'avoir une formation minimale tant pour la préparation que pour la réalisation de tout projet.

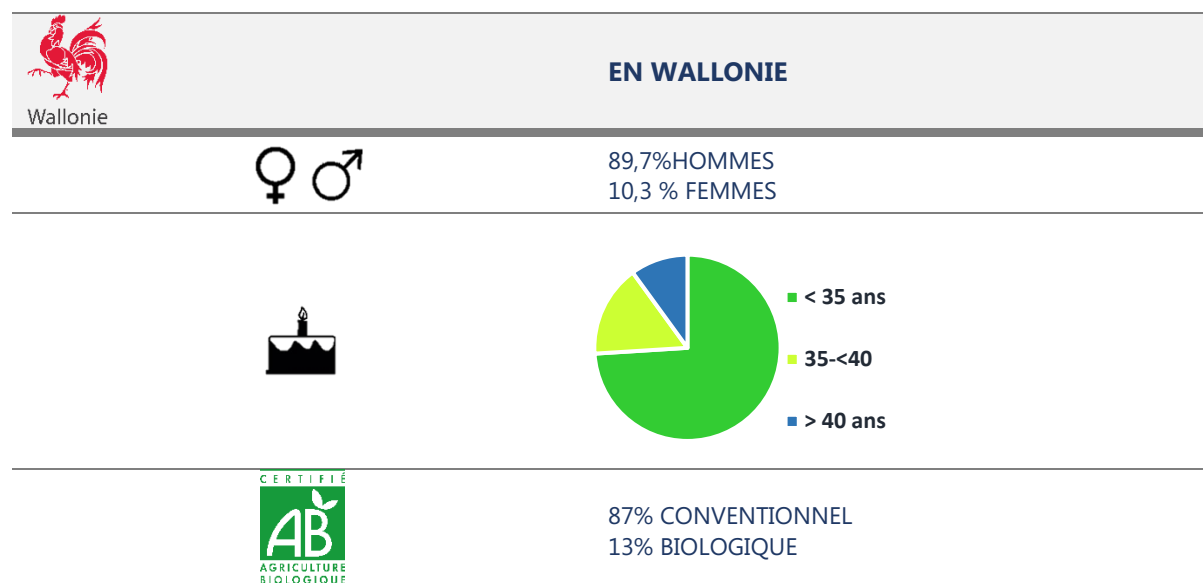
En comparant formation et projet, nous remarquons que les personnes déjà formées tendent à s'orienter davantage vers des reprises d'exploitations tandis que les personnes sans formation sont généralement en réorientation professionnelle et se dirigent vers des projets de créations de plus petite échelle.

Bien que les reprises familiales constituent près de la moitié des projets rencontrés, il faut noter que plus du tiers des candidats rencontrés projettent de créer une exploitation seul ou en association.

Au niveau de la répartition géographique des projets, les résultats sont assez satisfaisants puisqu'ils sont en adéquation avec la répartition en termes de Surface Agricole Utile (SAU) et du nombre d'agriculteur par région.

❖ LES GRANDES TENDANCES DES PROJETS RENCONTRES : ANALOGIE AUX CHIFFRES WALLONS

En préambule, rappelons que les chiffres présents dans les rapports statistiques wallons ne sont pas tous comparables à nos résultats. De plus, gardons à l'esprit que nos chiffres concernent des projets d'installation et non des installations accomplies.



En Wallonie, seulement 60% des exploitants ont le statut d'agriculteurs à titre principal alors que les 40% restant exercent leur activité agricole/horticole à titre complémentaire tout en conservant, comme statut principal, une autre activité professionnelle. Ces chiffres diffèrent fortement des résultats du projet avec près de 85% de porteurs de projet qui souhaitent s'installer à titre principal. Cette différence est facilement explicable par le fait d'une tendance certaine des candidats à vouloir bénéficier des aides à l'installation.

Parmi les exploitants à temps plein, on compte 10,3% de femmes et 89,7 % d'hommes et à temps partiel ; 22,8% de femmes pour 77,2% d'hommes. Les proportions de femmes rencontrées dans le cadre du projet sont plus importantes également mais peuvent s'expliquer par une plus grande ouverture de la profession due aux progrès techniques, à un retour vers plus de diversification et à un accès plus important à certaines législations.

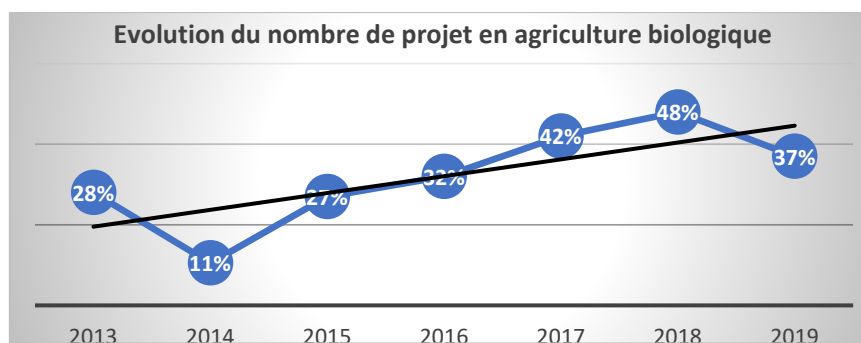
Le modèle agricole wallon s'oriente vers une agriculture familiale extensive dont les spéculations principales sont les grandes cultures et l'élevage de bovins allaitants et laitiers. Les projets rencontrés dans le cadre de CAP-Installation étant majoritairement des projets de reprise familiale, les résultats obtenus suivent cette tendance avec des proportions importantes pour les orientations technico-économiques mixtes et spécialisées en grandes cultures.

On constate cependant des proportions relativement importantes de projets dans des orientations moins conventionnelles comme les élevages caprins et ovins, le maraichage ou la viticulture. Cette tendance s'explique par le fait que 40% des projets rencontrés via Cap Installation impliquent une création seul ou en association ; ce type d'installation étant plus compliqué, les candidats s'orientent généralement vers des exploitations de moins grande envergure. Rappelons également que de manière empirique, on estime qu'en Wallonie, 95% des installations effectives sont des reprises intrafamiliales seul ou en association.

Actuellement, 67% des exploitants sont âgés de 50 ans et plus et bon nombre d'entre eux n'ont pas de repreneur potentiel.

En Région Wallonne, il n'existe malheureusement aucune législation spécifique et aucun mécanisme facilitant l'installation par création ou par reprise hors-cadre familial. Les conseils et l'accompagnement fournis par CAP-Installation permettent donc de préparer les porteurs de projets dans ce type d'installation.

Suite à la demande accrue des consommateurs et des pouvoirs politiques et du fait de motivations diverses et variées dans le chef des exploitants agricoles, on constate une évolution du nombre d'exploitation s'orientant vers l'agriculture biologique avec actuellement 14% des exploitations en Région Wallonne. Cette tendance nette s'observe également dans les résultats du projet CAP-Installation. La Figure ci-dessous démontre cette augmentation du nombre de projet en agriculture biologique.



❖ EVALUATION DU PROJET

Une enquête d'évaluation a été envoyée aux personnes ayant eu un contact avec le projet Cap Installation (porteurs de projet et participants aux séances d'information collectives)

Cette enquête a permis de souligner la pertinence du projet. En effet, si l'information semble conséquente (de par sa complexité), la grande majorité des personnes rencontrées affirment que le chargé de projet a répondu de manière satisfaisante à leur demande.

Les candidats que le projet n'a pu aider sont généralement des personnes dont le projet sort du cadre agricole ou horticole. Le rôle de réorientation vers d'autres personnes ressources est donc très important. En 2019, 80% des candidats ont d'ailleurs été réorientés, ce qui démontre la méconnaissance du public en termes de services agricoles et horticoles existants.

Le projet Cap Installation joue donc un rôle important d'accompagnement et d'orientation pour les jeunes souhaitant s'installer et ce, quelle que soit l'échelle du projet.